



Fiche Info-Qualité

REDDITION DE COMPTE

Comment se fait la reddition de compte en santé publique ?

En ce qui concerne la reddition de compte en santé publique, la Direction de santé publique (DSPu) régionale s'est vu octroyer le mandat pour les trois CISSS en Montérégie. Le mandat est **d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action régional (PAR) et d'assurer la reddition de comptes en fonction des cibles nationales et régionales.**

Voici les principaux éléments de suivi et de reddition de compte en santé publique :

1. Entente de gestion et d'imputabilité (EGI)

- L'EGI est l'outil de reddition de compte officiel du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- L'entente de gestion est régionale pour la santé publique, ce qui signifie que les engagements sont ceux combinés des trois Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie.

2. Entente formelle interétablissements (EFI)

- Nécessaire pour les territoires où il y a plus d'un CISSS;
- Pour s'assurer d'une gestion optimale du programme-services de santé publique;
- Entente qui précise les responsabilités du directeur de santé publique et l'imputabilité de chaque CISSS;
- Entente qui précise les engagements mutuels des parties.
- Un suivi de l'entente entre le régional et le CISSS MO est planifié deux fois par année afin de suivre les objets de l'entente ainsi que de procéder à un suivi des ressources en santé publique.

3. Plan d'action interdirection (PAI)

- Lorsque la gestion des services de santé publique est confiée à d'autres directeurs de programmes à l'intérieur du CISSS qui héberge la santé publique;
- Par exemple, au CISSS Montérégie-Centre, la Direction Jeunesse a la responsabilité des

services offerts en milieu de garde et en milieu scolaire.

4. Plan d'action régional (PAR)

- Le MSSS a pris la décision de ne pas faire de mise à jour du Programme national de santé publique (PNSP) et a plutôt énoncé quatre thématiques prioritaires afin de maximiser sa mise en œuvre.
- La DSPu a donc orienté ses travaux de mise à jour du PAR en réalisant un énoncé de vision présentant les actions réalisées par les équipes de santé publique et les objets transversaux en posant un regard particulier sur les quatre priorités fixées par le MSSS et en y ajoutant une cinquième. De plus, deux ingrédients essentiels à de bonnes pratiques sont inclus dans l'énoncé de vision, soit l'action pour la réduction des inégalités sociales de santé (ISS) et l'importance de la participation citoyenne.
- Une planification régionale des activités de santé publique, qui va au-delà des cinq priorités, est également réalisée. Par l'entremise d'une planification par thématiques (A3), l'équipe de soutien et les équipes de proximité des trois CISSS, de même que des partenaires,





Fiche Info-Qualité

REDDITION DE COMPTE

lorsque pertinent, définissent les stratégies d'action et les moyens en vue d'atteindre les cibles fixées.

- Pour le CISSS MO, nous avons le mandat d'adapter cette planification (A3) régionale afin de prendre en compte les particularités de notre territoire.

5. Le Périodique de santé publique (Power BI)

- Cet outil renferme différents indicateurs permettant le suivi du Plan d'action régional, de l'entente de gestion, des programmes, des ressources humaines, du suivi de la mise en œuvre (A3) et de la performance des activités de santé publique.
- Il permet d'avoir accès à un tableau de bord faisant état de l'évolution des indicateurs et des actions mises en œuvre afin d'optimiser les services à la population dans une optique d'amélioration continue.

Pour plus d'information :

Jocelyn Robert
Coordonnateur à la Santé publique

